

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
(DM-24-168)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du mardi le 8 octobre 2024 débutant à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **René-Claude Bouchard (DM-24-168)** et étant la suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Lot 6 646 132 et 6 646 133

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : lotissement de deux emplacements :

Le lot 6 646 132, ayant une superficie de 4 426,9m² mais dont la profondeur moyenne est de 51 mètres au lieu de 80 mètres contrairement à l'article 5.3.4. du règlement de lotissement 2015-05 concernant la superficie des lots non desservis situés à moins de 300 mètres d'un lac, et

le lot 6 646 133 ayant une superficie de 2917 m² au lieu de 4000m², et dont la profondeur moyenne est de ±20m au lieu de 80 mètres contrairement à l'article 5.3.4. du règlement de lotissement 2015-05 concernant la superficie des lots non desservis situés à moins de 300 mètres d'un lac,

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Fulgence, ce 23ième jour du mois de septembre 2024.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier